

Tombola SOS VILLAGES D'ENFANTS VI2107

offerte par : **Ethias (Flora by Ethias)**

REGLEMENT OFFICIEL

1. L'association sans but lucratif "SOS Villages d'Enfants" (l'«**Organisateur**») organise sur base de l'A.R. III/42/3888203 du 06/12/2020 une tombola pour apporter une cellule familiale à des enfants orphelins ou en situation difficile, en collaboration avec ETHIAS S.A., ayant son siège social sis Rue des Croisiers, 24 à 4000 Liège, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise BE 0404.484.654 (le « **Partenaire Commercial** »).
2. La tombola se déroule du 14/10/2021 au 14/12/2021 à minuit.
3. La participation à la tombola est accessible aux locataires et aux colocataires personnes physiques résidant en Belgique qui souscrivent durant la période de l'action une assurance locataire et colocataire 'Flora by Ethias' sans faire appel ultérieurement au délai légal de rétraction de 14 jours. Le « **Participant** » est une partie prenante du contrat. Sont expressément exclus de la tombola, les membres du personnel des sociétés appartenant au groupe du Partenaire Commercial ainsi que les membres en ligne directe de leurs familles respectives. Cette exclusion concerne également toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à l'organisation, à la réalisation ou à la gestion de la tombola ainsi que les membres en ligne directe de leur famille.
4. Un gagnant sera tiré au sort de façon aléatoire par ordinateur le 5 janvier 2022 parmi les locataires ou un colocataires Participants en ordre de paiement. Celui-ci bénéficiera d'un à-valoir sur carte de crédit d'un montant égal à 12 fois son loyer hors charges du mois en cours à la clôture de la période de la tombola, loyer indexé établi sur base du bail, plafonné à un maximum de € 10.000, à utiliser pour acquérir les prix de son choix à l'exclusion de tout retrait ou échange en espèces. Le prix n'est pas cessible.
5. Le Partenaire Commercial confirme que l'enregistrement pour la participation à la tombola respecte les lois et normes en vigueur concernant la protection de la vie privée et le traitement des données à caractère personnel, et plus particulièrement le Règlement Général sur la Protection des Données (le « **RGPD** »). À cet égard, les Participants peuvent consulter la politique de vie privée et la politique cookies du Partenaire Commercial, mentionnées sur la page web permettant de participer à la tombola et également consultables respectivement

aux adresses suivantes : <https://flora.insure/fr/politique-de-cookies/> et <https://flora.insure/fr/charte-vie-privee/>. Les Participants sont invités à lire attentivement ces documents.

6. L'Organisateur et le Partenaire Commercial se réservent le droit d'annuler ou de modifier tout ou partie de la tombola en cas de force majeure ou d'événement non prévisible sans que les Participants ou toute autre personne puissent prétendre à des dommages et intérêts ou à un quelconque autre dédommagement.
7. Il ne sera échangé au sujet de la présente action aucune communication autre que les courriers électroniques et communications téléphoniques échangés avec le gagnant.
8. Tout cas non prévu au présent règlement sera tranché par l'Organisateur dont les décisions seront sans appel.
9. La collecte et le traitement des données des Participants sont effectués par le Partenaire Commercial en sa qualité de responsable du traitement dans le respect du RGPD, en vue de l'organisation et de la gestion de la présente tombola. Parmi les catégories de données traitées figurent :
 - pour tous les Participants, nom et prénom, numéro de téléphone, adresse email et adresse postale du logement assuré ;
 - pour le Participant gagnant, les informations susmentionnées, le contrat de bail et une photo le cas échéant.

Le gagnant autorise expressément le Partenaire Commercial à traiter ses données à caractère personnel (prénom, première lettre du nom et photo) dans le cadre d'opérations commerciales ou à des fins de marketing, sans que cela ne donne droit à rémunération, droit d'auteur ou autre avantage quelconque. Les données à caractère personnel ne seront pas conservées pour une durée supérieure à celle nécessaire à la réalisation des finalités susmentionnées.

Conformément au RGPD, les Participants ont le droit d'accéder à leurs données à caractère personnel, telles que collectées et traitées par le Partenaire Commercial, et d'en solliciter la rectification ou la suppression (le cas échéant) dans l'éventualité où elles seraient incorrectes ou non-nécessaires. Les Participants peuvent, à tout moment, gratuitement et sans fournir de justification, s'opposer à l'utilisation de leurs données à des fins de marketing. Pour exercer ses droits, il suffit au Participant d'envoyer une demande écrite au responsable du traitement (étant le Partenaire Commercial), à l'adresse e-mail suivante : dpo@ethias.be - ou par courrier adressé à « Ethias, à l'attention de DPO, Rue des

Croisiers 24 - 4000 Liège ». Si le Participant considère que le traitement de ses données à caractère personnel enfreint le RGPD, le Participant a le droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre de l'Union européenne de son lieu de résidence habituelle, de son lieu de travail ou du lieu où l'infraction a été commise. L'autorité de contrôle pour la Belgique est l'Autorité de Protection des Données - Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles.

10. La participation à la tombola vaut acceptation complète du présent règlement.

Fait à Bruxelles le 14 octobre 2021